Le Burundi rejette des appels à la réforme et à la surveillance

Human Rights Watch, 4 juillet 2022 Il est urgent de donner accès au Rapporteur spécial de l'ONU et de libérer les prisonniers politiques. Le représentant du Burundi au Conseil des droits de l'homme des Nations unies a mis fin, une f de plus, à tout espoir que son pays coopère avec le nouveau Rapporteur spécial des Nations unies, chargé de surveiller et de rendre compte de la situation des droits humains dans le pays. Le Burundi accuse le Conseil d'ingérence politique dans ses affaires internes.

Le 29 juin, aprÃ"s une présentation du Rapporteur spécial, certains États ont exprimé leurs préoccupations du fait des Â«Â figures de l'opposition sont prises pour cibles Â». Ils ont également demandé aux autorités de «Â me enquótes approfondies et de poursuivre les cas présumés d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de torture et d'autres violations et abus des droits humains». Mais de nombreux États ont aussi salué les efforts du gouvernement, les progrÃ"s supposément accomplis et le travail pourtant discutable de sa commission nationale des droits humains, qui manque d'indépendance.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

De notre point de vue, il est difficile de déterminer quels efforts le gouvernement déploie réellement pour lutter contre le violations systémiques des droits humains au Burundi. Depuis l'arrivée au pouvoir il y a deux ans du président Éva Ndayishimiye, nos enquÃates ont mis en évidence les mÃames schémas d'abus que ceux perpétrés sous le rà gne Pierre Nkurunziza, son prédécesseur, resté au pouvoir pendant 15 ans. Nous avons constaté des mesures positives limitées sous Ndayishimiye. Les autorités burundaises ont levé certaines suspensions imposées à des médias et à la société civile et remis en liberté plusieurs défenseurs des droits humains et journalistes. Mais si le gouvernement est sincÃ"re dans ses intentions affichées de mettre en Å"uvre des réformes et dâ€TMaméliorer son image, il doit aller beaucou plus loin. En ce moment, l'avocat et ancien défenseur des droits humains Tony Germain Nkina, qui a été arrêté e octobre 2020, reste injustement emprisonné. Malgré l'absence de preuves crédibles présentées par l'accusati reconnu coupable de collaboration avec un groupe rebelle burundais opérant en République démocratique du Congo, qui est accusé d'attaques au Burundi. La répression exercée par le gouvernement se poursuit, et notre dernier rappo état de nouveaux meurtres, disparitions, détentions arbitraires et actes de torture à l'encontre d'opposants présu gouvernement. Le systà me judiciaire n'est pas indépendant. Un cas flagrant concerne huit Burundais qui ont été dé au secret et torturés en Tanzanie. Lorsque la Tanzanie a renvoyé de force ces réfugiés, les autorités burundaises les c jugés pour participation à des bandes armées. Bien qu'un juge burundais ait déclaré que l'affaire était politicaient été acquittés de tous les chefs d'accusation en août 2021, puis de nouveau en appel en mars 2022, six d'e restent incarcérés. Il est temps que les autorités burundaises passent de la parole aux actes, en donnant accà s au Rapporteur spécial, en libérant toutes les personnes injustement emprisonnées, en arrêtant les auteurs de violations des droits humains et en ouvrant des poursuites A leur encontre. CIA©mentine de Montjoye Chercheuse, division Afrique

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

https://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 26 April, 2024, 00:38